



1
Jours

La réglementation des activités dangereuses pour l'environnement

dans ENVIRONNEMENT - REGLEMENTATION DE L'ENVIRONNEMENT / Réf : JCF-DENV-70

Objectifs de la formation

- Identifier les règles applicables aux activités dangereuses en France
- Identifier les régimes juridiques auxquels sont soumises ces activités
- Déterminer le comportement et la méthodologie à adopter en présence de ces instruments

Programme de la formation

A l'issue de la formation, les participants seront préparés à :

Matin

1. Identifier les principales règles applicables aux activités dangereuses en France

- Qu'est-ce qu'une ICPE ?
- Quelles différences avec une installation Seveso ?
- Qu'est-ce que la nomenclature des ICPE
- Quelles sont les institutions compétentes ?
- Où ces règles sont-elles contenues ?

Après-midi

2. Identifier les différents régimes juridiques applicables aux ICPE

- Qu'est-ce qu'une ICPE A ? D ? E ?
- Les procédures à suivre au moment de la création de l'une des trois
- Quelles sont les obligations pesant sur l'exploitant en cours d'activité ?
- Qu'est-ce que le régime des droits antérieurement acquis ?
- Quelle est son importance ?
- Quelles sont les obligations pesant sur l'exploitant en fin de vie d'une ICPE ?
- Qu'est-ce que la remise en état ?



- Comment est-elle pratiquée ?
- Quelles méthodologies développer en présence de l'un de ces outils ?

3. Examiner les comportements à adopter en cas d'activité classée

- Les procédures à respecter
- Mes interlocuteurs au sein de l'administration
- M'assurer de la conformité réglementaire

Pré-requis

Aucune connaissance préalable n'est requise pour suivre cette formation

Public cible

Toute personne amenée à mettre en place un suivi des activités dangereuses

Pédagogie

Méthodes pédagogiques

- Exercices d'autopositionnement, partages d'expériences interactifs entre stagiaires
- Supports théoriques et pratiques
- Mises en situation

Modalités d'évaluation

- Les acquis des participants seront mesurés tout au long de la session de formation.
- L'évaluation privilégiera l'aspect formatif et les interactions participant/formateur. Elle pourra éventuellement prendre l'aspect d'un QCM.
- Une attestation de fin de formation reprendra l'ensemble des objectifs pédagogiques de la formation et sanctionnera l'acquisition des savoirs du participant.



SAS LEXOM

au capital de 25 000,00 €

Siège social : 155 Avenue René Privat - 07000 PRIVAS

N° SIRET : 510 869 274 00066 - RCS Aubenas

Code NAF : 85.59A / N° TVA Intra : FR 74510869274



LES FILIALES DU GROUPE LEXOM :



